

Département de
Lot-et-Garonne

République Française
COMMUNE DE MONTAURIOL

Nombre de membres en
exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre, 18 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 22 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Serge LESCOMBE

Sont présents : Serge LESCOMBE, Stéphane MARTIN, Jacqueline DHELIAS, Paulette DEJEAN, Nicolas FABBRI, Yohann CASSINI, Roger ROUILLIER

Représentés : Danièle LEMARCHAND par Serge LESCOMBE

Excuses : Fabrice BOULARD, Annabelle BALSERA

Absents :

Secrétaire de séance : Roger ROUILLIER

ORDRE DU JOUR :

- Convention RGPD Agedi
- Décision modificative pour équilibrer le budget et les comptes d'investissements 2023
- Divers

2023 021 - Objet: Vote de crédits supplémentaires - montauriol

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	5000.00	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	-5000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	1000.00	
2111	Terrains nus	1500.00	
2131 - 17	Bâtiments publics	35000.00	
2131 - 15	Bâtiments publics	10000.00	
2152 - 26	Installations de voirie	4000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		5000.00
1641	Emprunts en euros		45500.00
165	Dépôts et cautionnements reçus		1000.00
TOTAL :		51500.00	51500.00
TOTAL :		51500.00	51500.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MONTAURIOL, les jour, mois et an que dessus.

2023 022 Bis - Objet: Provision pour litiges et contentieux

Le Maire propose la constitution d'une provision dans le cadre du litige opposant la commune à l'agent municipal anciennement suspendu. La procédure contentieuse est en cours devant la cour administrative d'appel. Le montant de la provision est fixé à 35 000 €.

Mandat d'ordre semi-budgétaire.

Imputation au c/ 681 (chapitre 68) Dotations aux provisions.

Compte de tiers : 1511 Provisions pour litiges et contentieux (non budgétaire).

Montant : 35 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire d'affecter la somme de 35 000 € pour couvrir la sortie de ressources probable résultant des litiges.

2023-23 : Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Mixte AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPO).

Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Mixte AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPO).

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion à la prestation de « mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Mixte AGEDI présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Mixte AGEDI a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin et à ce titre propose un accompagnement pour la mise en conformité au RGPD.

La désignation d'un délégué à la protection des données constitue par ailleurs une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Mixte AGEDI,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme Délégué à la Protection des Données mutualisé (DPO) le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale.

DECISION

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte AGEDI,**
- **d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,**
- **d'autoriser le Maire à désigner le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la collectivité.**

2023 026 - Restitution de caution

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de mettre un terme au bail précaire à la date du 30 septembre 2022 que Madame Clément Amandine loue le local commercial, à la Résidence de Loisirs, Il est donc proposé de lui restituer en totalité la caution versée à l'entrée des lieux d'un montant de 150 euros malgré l'opposition de lui rendre au Conseil Municipal du 12 juillet 2023 :

- l'état des lieux sortant n'apportant aucune réserve sur le moment, même si par la suite, le four neuf de la commune a été rendu dans un état médiocre pour la partie entretien et nettoyage.

le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sur proposition de monsieur la Maire :

- Décide de restituer en totalité la caution de 150 € versée par madame CLEMENT Amandine lors de l'entrée des lieux.

- Charge monsieur le Maire de passer l'écriture comptable en conséquence.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal..

Divers :

1. Le projet de Halle couverte progresse. Les devis sont établis sauf la plomberie pour un point d'eau.

Monsieur le Maire se renseigne pour les demandes de subventions.

2. Vitraux : Remise en place des premiers réalisés, cette semaine.

3. Mouvement de terrain :

Tennis - Mur et tour du terrain à déclarer auprès de l'assurance.

4. Prévoir dans le Budget 2024, l'achat d'une débroussailleuse professionnelle pour l'entretien des espaces verts.

5. Boulangerie de Mme Savry à l'arrêt momentanément pour Montauriol.

Organiser un RDV à la Mairie avec Mme SAVRY pour faire le point.

6. Mobilhomes de la Résidence de loisirs : Monsieur le Maire va aux renseignements.

Séance levée à : 20h50.

Délibérée les jours, mois et an que dessus.

LESCOMBE Serge	Présent	BALSERA Annabelle	Excusée
MARTIN Stéphane	<i>Présent</i>	FABBRI Nicolas	Présent
LEMARCHAND Danièle	<i>Excusée, représentée</i>	ROUILLIER Roger	Présent
DHELIAS Jacqueline	Présente	CASSINI Yohann	Présent
DEJEAN Paulette	Présente	BOULARD Fabrice	<i>Excusé</i>